

*Livret à conserver... Livret à conserver... Livret à conserver...*



MAIRIE DE CASTELGINEST  
Grand'Place du Général de Gaulle  
CS 20243  
31780 CASTELGINEST

05.61.37.75.37

# DICRIM

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

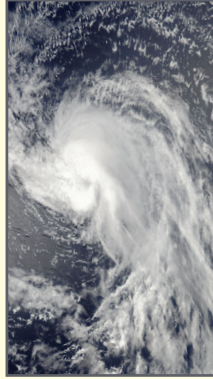
**Sommaire** p. 2  
**Édito du Maire** p.3  
**Qui fait quoi ?** p. 4  
**Les principaux risques de la commune** p. 5 à 11  
**Numéros d'urgence** p. 12  
**Consignes & Infos pratiques** p. 13 et 16

*Livret à conserver... Livret à conserver... Livret à conserver...*

# SOMMAIRE



Risque  
**INONDATION**  
p. 6



Risques  
**MÉTÉOS**  
p. 7

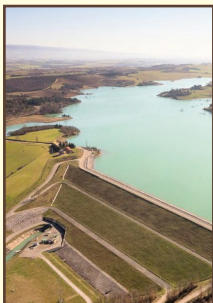


**MOUVEMENT  
DE TERRAIN**  
p. 8



**TRANSPORT  
DE MATIÈRES  
DANGEREUSES**  
p. 9

**RUPTURE DE  
BARRAGE**  
p. 10



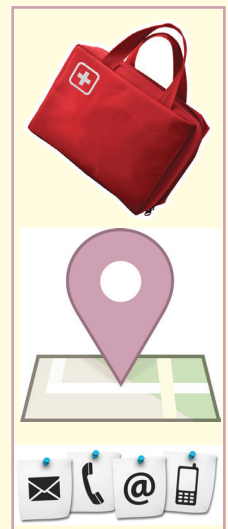
**RÉAGIR  
EN CAS  
D'ATTAQUE  
TERRORISTE**  
p. 11



**NUMÉROS  
D'URGENCE**  
p. 12



**CONSIGNES  
& INFOS  
PRATIQUES**  
p. 13 à 16





Chère Castelginestoise, Cher Castelginestois,

La sécurité des habitants de la commune est une priorité pour la Municipalité. C'est aussi, celle de tous les services municipaux qui par leurs actions au quotidien veillent à prévenir et à gérer les risques.

Pour autant, les caractéristiques de notre ville la rendent vulnérable à certains risques majeurs :

- **INONDATION**, due à l'existence de nombreux cours d'eau,
- **MÉTÉOROLOGIQUES** (tempête, orages,...),
- **MOUVEMENTS DE TERRAIN**,
- **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**
- **RUPTURE DU BARRAGE** de la Ganguise (Commune de BELFLOU et GOURVIEILLE – Département de l'AUDE).

Face à ces dangers, le comportement de chacun peut réduire les risques. Il est donc primordial d'être bien informé, en amont, des gestes à adopter et des consignes à suivre en cas d'alerte.

C'est l'objectif de ce guide : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Vous trouverez à l'intérieur les mesures à prendre pour vous protéger en fonction de chaque risque.

Je vous invite à vous familiariser avec ce document afin de limiter, le moment venu, le danger pour vous-même, vos proches et les services de secours.

De plus, parce que l'on peut perdre ses moyens quand on est confronté à un danger, ce guide doit être conservé dans un endroit facile d'accès afin de pouvoir s'y reporter en cas de situation d'urgence.

Nous avons également mis en place un Système d'Alerte des Castelginestois par SMS. Vous pouvez vous inscrire à partir du site internet de la commune [mairie-castelginest.fr](http://mairie-castelginest.fr) rubrique «Police Municipale».

La sécurité civile est l'affaire de tous. Tout citoyen y concourt par son comportement...Prenez connaissance du DICRIM et conservez le.

**Grégoire CARNEIRO,**

**Maire de Castelnest,  
Vice-Président de Toulouse Métropole**

# EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?



*Exercice de simulation d'alerte de risque majeur effectué par les services municipaux en présence de la Gendarmerie et de la Préfecture.*

## **Exemple :**

*La ville de Castelginest est touchée par une forte pluie provoquant des débordements de cours d'eau, des ruissellements, stagnation des eaux de pluie et la remontée de nappes phréatiques.*

## **Qui fait quoi :**

- **Les services de secours et de gendarmerie interviennent** pour protéger et sauver les populations en danger. **Le Maire est le directeur des opérations** de secours.
  - Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en place depuis 2007 peut être activé pour alerter et accompagner les populations (évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence).
  - Les équipes et les moyens municipaux sont mobilisés.
  - Les équipes des Services Techniques et de Police Municipale de la Ville de Castelginest mettent en place des déviations et accompagnent la population.
- **Si l'évènement est très important** ou si plusieurs communes sont concernées, c'est **le Préfet qui devient le directeur des opérations** de secours.
  - Il active le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).
- **À l'école, les enseignants mettent en sécurité les enfants** conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

## INONDATION

Le Plan de Prévention du Risque Inondation «Hers-Mort Aval» a été approuvé le 9 novembre 2007.

**La commune compte plusieurs cours d'eau** : l'Hers Mort, le ruisseau de Fongauzy, les ruisseaux de la Nauze, de l'Eglise et de la Nauze de Saint-Pierre, le ruisseau de Nauzemarelle et celui de Carles.

**Quelques dates d'inondations par une crue (débordement de cours d'eau)** : 1994, 1995, 1997, 1999 ainsi qu'en 2008 et 2009.

## RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Ils peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou pour leur environnement (chutes d'arbres, les dégâts des habitats, ...).

**Quels sont les risques pour Castelginest ?**

- Vent violent / Tempête, orages, pluie-inondation, grand froid, canicule, Neige-verglas

## MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le Plan de Prévention des Risques Naturels « Retrait et gonflement des sols argileux » a été approuvé par un arrêté préfectoral du 30 août 2005.

**Quelques dates** : 1989, 1991, 1997, 1998, 1999 et 2011.

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière. Le risque est consécutif à un accident de la circulation.

## RUPTURE DE BARRAGE

Il correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

**La commune est concernée par le barrage de l'Estrade sur la Ganguise** (Commune de BELFLOU et GOURVIEILLE – Département de l'AUDE). Pour la commune de CASTELGINEST, le temps d'arrivée de l'onde de submersion ainsi créée a été évaluée à 7h30 (données extraites du Plan Particulier d'Intervention d'Août 2015).

## LE RISQUE TERRORISTE

Il est présent sur l'ensemble du territoire national. Le plan VIGIPIRATE est un outil de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.



**Gardez votre calme,** mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez les portes, les fenêtres et les ventilations.



**Montez à pied dans les étages.**



**Si l'eau monte au sein de votre domicile,** coupez l'électricité et le gaz.



**Écoutez la radio**

## AVANT :

- **Disposer d'un poste de radio à piles**
- **Prévoir les gestes essentiels :**
  - Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
  - Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements
  - Amarrer les cuves
  - Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
  - Rassembler papiers importants, argent, médicaments, ... (pour une éventuelle évacuation)
  - Prévoir les moyens d'évacuation.

## PENDANT :

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance sur <http://www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr> et écouter la radio (Station France Bleu- 90.5Mhz - Station Sud Radio-101.4 Mhz)

## Dès l'alerte :

- Si l'eau monte dans votre domicile, couper l'électricité, le chauffage et le gaz, mettre les produits toxiques en hauteur et fermer les poubelles et les mettre dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent
- N'utiliser pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...
- Aller sur les points hauts (étages, collines...)
- Ne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé ou qui pourrait l'être (Cave ou Garage souterrain)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (Mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

## APRES :

- Ventiler les pièces, désinfecter à l'eau de javel et chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique qu'après un contrôle de l'installation



**Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez les volets, portes et fenêtres.**



**Limitez vos appels** aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.

## AVANT :

- Consulter les bulletins d'alertes météorologiques sur le site de météo-France [www.meteofrance.com/accueil](http://www.meteofrance.com/accueil)
- Placer à l'intérieur de son habitation tous les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol...).
- Fermer portes et volets.
- Arrêter les activités de loisirs de plein air.

## PENDANT :

- Écouter les consignes données par la radio et les autorités.
- Rester chez soi, fermer les portes, les fenêtres et les volets.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes TV.
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.
- Se renseigner quant à la survenue d'un éventuel risque de submersion / d'inondation.
- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone et en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur. Ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu.

## En cas d'obligation de déplacement :

- Respecter les déviations mises en place. Soyer prudents.
- Signaler son départ et sa destination à ses proches.

## APRES :

- S'informer et suivre les consignes données par la radio et les autorités. Informer les autorités de tout danger observé.
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre.
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Évaluer les dégâts et les points dangereux. S'en éloigner.
- Ne pas téléphoner afin de réserver le réseau aux secours.
- Apporter une première aide aux voisins et penser aux personnes âgées et handicapées.
- Se mettre à la disposition des secours.
- Avant d'utiliser l'eau du robinet, s'assurer auprès des autorités de sa potabilité et dans tous les cas, faire couler l'eau avant toute utilisation.
- Vérifier les aliments congelés/réfrigérés.





**S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse**



**Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.  
Ne pas stationner dans les zones dangereuses**



**Informer la Mairie  
ou les pompiers  
18 ou 112 d'un portable**

## AVANT :

- Ne pas stationner dans les zones dangereuses.
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment immédiatement.
- Signaler à la mairie :
  - L'apparition de fissures dans le sol
  - Les modifications apparaissant dans les constructions (murs de soutènement présentant un «ventre», écoulement anormal d'eau, craquement dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus.
  - L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain).

## PENDANT :

- S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un «obstacle» (rocher, arbre).

## APRES :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Évaluer les dégâts.
- Empêcher l'accès du public.
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable).
- Se mettre à disposition des secours.





**Appeler les pompiers 18 ou 112**



**Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés, coupez les ventilations.**



**Écoutez la radio, et respectez les consignes des autorités, gardez votre calme.**

## **PENDANT :**

**Si l'on est témoin d'un accident de Transport de Matières Dangereuses :**

- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf en cas d'incendie).
- Protéger : pour éviter un «sur-accident ».
- Baliser les lieux du sinistre.
- Faire éloigner les personnes situées à proximité.
- Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).

## **En cas de fuite de produit :**

- Ne pas entrer en contact avec le produit; En cas de contact, se laver et si possible se changer.
- Quitter la zone de l'accident et s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.
- S'enfermer dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations.
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme (allumette, bougie, gazinière).
- Ne pas téléphoner.
- Écouter la radio (France bleu Haute-Garonne).
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre des autorités.

## **APRES :**

À la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.



**Appeler les pompiers 18 ou 112**



**Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés, coupez les ventilations.**



**Écoutez la radio, et respectez les consignes des autorités, gardez votre calme.**

## **PENDANT :**

- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

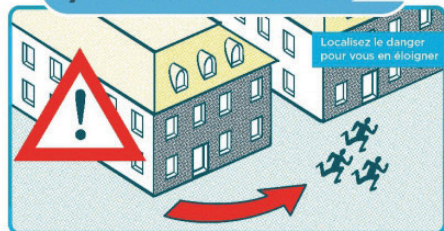
## **APRES :**

- S'informer auprès de sa mairie pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour à son habitation.
- Faire rapidement une déclaration de catastrophe naturelle et contacter son assureur sans tarder.
- Veiller aux personnes en difficulté (personnes âgées, personnes à mobilité réduite) près de chez soi.
- Faire appel à des professionnels pour la remise en état de son habitation. Remise en route de ses réseaux, gaz, chauffage et électricité. Ne pas brancher les appareils électriques s'ils sont mouillés et ne pas utiliser un chauffage d'appoint en continu. Pour l'utilisation de groupes électrogènes, respecter les consignes et les placer à l'extérieur.
- Prévoir, avant d'occuper à nouveau les lieux d'habitations, la réalisation d'un diagnostic de sécurité de l'habitat portant sur les risques d'effondrement, sur les risques d'incendie ou électrocution liés aux dommages sur les installations électriques et sur les risques de pollution liés aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement, à la présence de substances toxiques (hydrocarbures des cuves à fuel, etc.).
- Aérer et désinfecter au javel votre habitation. Penser à mettre des bottes et des gants pour le nettoyage qui doit se faire à l'eau et au détergent.
- Aérer souvent et chauffer très doucement pendant plusieurs jours afin d'assurer le séchage de votre habitation.
- Prendre ses précautions alimentaires (surgelé, frais...).
- S'assurer de la potabilité de l'eau auprès des autorités locales. Faire couler l'eau, avant toute utilisation.

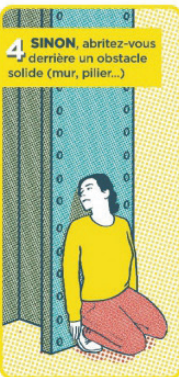
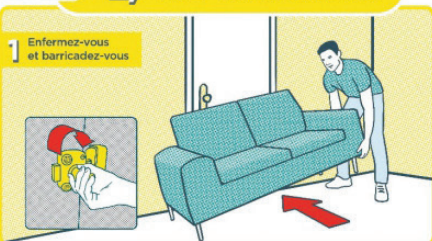
# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible

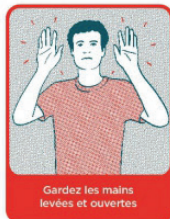


## 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER





ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**

# NUMÉROS D'URGENCE

	<b>SAPEUR POMPIERS</b>	<b>18</b>	<b>ENEDIS (sécurité - dépannage)</b> <b>09 72 67 50 31</b>
	<b>SAMU</b>	<b>15</b>	<b>GRDF (sécurité - dépannage)</b> <b>0 800 47 33 33</b>
	<b>GENDARMERIE</b>	<b>17</b>	
	<b>NUMÉRO D'URGENCE EUROPEÛEN</b>	<b>112</b>	<b>VÉOLIA (eau potable)</b> <b>05 61 80 09 02</b>

## La diffusion du message d'alerte sur la commune de Castelginest

L'alerte de la population peut se faire avec les moyens suivants :

- **Le Système d'Alerte des Castelginestois**

Un SMS est adressé aux administrés préalablement inscrits au système d'alerte des castelginestois par SMS (inscription sur [mairie-castelginest.fr](http://mairie-castelginest.fr)).

- **Un ensemble mobile de diffusion de l'alerte**

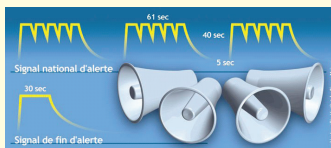
Le message d'alerte est diffusé sur la zone menacée ou sinistrée par les véhicules équipés de la Police Municipale.

- **Les panneaux lumineux à messages variables**

3 panneaux sont situés sur la commune : giratoire entrée de ville rue Pont Vieil, giratoire du camilong route de Pechbonnieu et grand'place de Castelginest.

- **Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP)**

2 sirènes sont implantées sur la commune : une au niveau du complexe sportif Buffebiau et l'autre sur la station d'épuration intercommunale.



**Signal d'alerte** : 3 séquences de 1 minute séparées par un silence de 41 secondes

**Signal de fin d'alerte** : 1 séquence de 30 secondes

**Essais mensuels du SAIP** : 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois

- **Le site internet de la Mairie**

<http://www.mairie-castelginest.com>

- **Les réseaux sociaux de la Mairie**

Twitter @Castelginest31 et Facebook «mairie de castelginest»

- **L'appel téléphonique pour personnes vulnérables**

Effectués en cas d'activation du Plan Canicule pour les personnes s'étant inscrites auprès du CCAS.

- **Via les médias**

Radios nationales et locales, chaînes de télévision locales



## CAS GÉNÉRAL



Mettez-vous  
en sécurité



Récupérez  
votre kit  
d'urgence



Tenez vous  
informé  
(radio, web,  
préfecture...)



Coupez le gaz  
et l'électricité



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à  
l'école



Ne fumez pas,  
pas de flamme



N'encombrez  
pas les lignes



Ne prenez pas  
l'ascenseur

• **Restez informé en permanence des actions de secours prises par les pouvoirs publics et respectez strictement les consignes communiquées, notamment d'évacuation de votre domicile ou de la zone sinistrée.**

• Écoutez en permanence la radio ou la télévision, et plus particulièrement votre radio locale de service public.

France Bleu- 90.5Mhz - Sud Radio-101.4 Mhz

• Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.

• Analysez avec calme les avantages et les inconvénients, au cas où vous devriez seul envisager l'évacuation du domicile par votre famille.

### Respectez l'ordre d'évacuation

• L'ordre d'évacuer les lieux est donné uniquement par les autorités. Restez où vous êtes jusqu'à ce que l'ordre soit donné.

• Dès l'ordre d'évacuer les lieux, prenez votre sac d'urgence, les médicaments dont vous avez besoin, vos ordonnances, les papiers d'identité de chacun des membres de la famille, des copies des papiers essentiels de la famille et un téléphone portable.

• Verrouillez les portes de votre domicile et utilisez les voies de secours préconisées par les autorités ou suivez les itinéraires d'évacuation préalablement repérés.

### Respectez l'ordre de confinement

• Si les responsables locaux vous conseillent de vous «abriter sur place», restez à l'intérieur de votre domicile ou de votre lieu de travail. Protégez-vous à cet endroit.

• Afin de vous protéger au mieux, il est conseillé d'agir ainsi :

- Fermez et verrouillez les fenêtres et les portes.

- Éteignez ventilateurs, systèmes de chauffage et climatisation.

- Allez dans une pièce située au-dessus du niveau du sol, si possible sans fenêtre.

- Utilisez du ruban adhésif pour calfeutrer les fentes des portes et éventuellement celle des fenêtres.

- Tenez-vous informé des instructions (radio, web, télé...).



Objets de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence.

**Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**

Pensez également à des vêtements et chaussures de rechange, du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle, un sac de couchage, des jeux divers, un sac plastique pour protéger vos objets de valeurs.



## EAU

6 litres par personnes  
en petite bouteille



## OUTIL DE BASE

coûteau de poche,  
ouvre boîte...



## NOURRITURE DE SECOURS

fruits secs,  
barres énergétiques...



## LAMPE DE POCHE

avec 2 jeux de piles



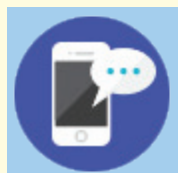
## BOUGIES

avec allumettes  
ou briquet



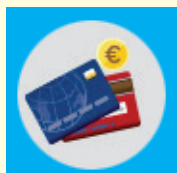
## RADIO

avec batteries  
ou piles de rechange



## TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



## ARGENT

liquide ou carte de crédit



## TROUSSE MÉDICALE

premiers soins,  
alcool, paracétamol,  
bandelettes, sparadrap,  
antidiarrhéiques  
médicaments et  
ordonnances



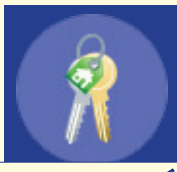
## DOUBLE CLÉS VOITURE

pour éviter de les  
chercher ou de les  
oublier



## PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie  
de vos papiers



## DOUBLE CLÉS MAISON

pour éviter de les  
chercher ou de les  
oublier

**Dans une situation d'urgence** vous êtes confronté avec des questions fondamentales que vous ne vous posez pas au quotidien.

**Comment contacter mes proches? Où aller? Qu'emporter?**

**Ces quelques informations vous aideront à réagir rapidement et correctement.**

**1/ Joindre mes proches : Connaissez-vous les n° de téléphone de vos proches?**

Inscrivez ci-dessous les plus importants des membres de votre famille

**Identité** (Prénom, père, mère, enfant,...) - **N° mobile** - **N° fixe pro et autre**

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

**Conseils pratiques** : Inscrivez également ceux de l'école, de l'employeur, des voisins, des personnes dépendantes, des personnes qui s'occupent de vos enfants...

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

**2/ Kit de survie : Avez-vous suffisamment de réserves et l'essentiel pour tenir quelques jours?**

Cochez sur la liste ci-dessous selon vos besoins et complétez-la en y ajoutant des aliments et d'autres produits essentiels.

- Radio à piles,
- Lampes de poche, bougies, allumettes ou briquets
- Nourriture et eau : Boîtes de conserve, 6 litres d'eau par personne.
- Couvertures,
- Vêtements,
- Papiers personnels,
- Médicaments (notamment traitement quotidien),
- Savon, papier toilette et autres produits d'hygiène,
- Trousse médicale de premiers soins : alcool, bandelettes, sparadrap, paracétamol, anti diarrhéique, produit hydro-alcooliques pour les mains.
- Autre.....

**Conseils pratiques** : En plus de votre pharmacie, vous devriez toujours avoir avec vous ou en réserve vos médicaments quotidiens.



### 3/ Préparatif en cas d'évacuation : Où allez-vous avec votre famille si votre domicile doit être évacué?

Désignez un ou plusieurs lieux où vous pourriez rester quelques jours : chez des parents, des amis, dans une résidence de vacances, etc.

### 16 Logement provisoire

Nom et Adresse

-----  
-----

**Conseils pratiques** : Choisissez le meilleur moyen de vous y rendre (moyen de transport, itinéraire, etc.). Tenez compte du fait qu'en cas d'urgence les autorités pourraient donner des consignes spéciales.

Décidez si vous confiez vos animaux à des amis ou des parents. En cas d'évacuation, ne les laissez pas enfermés chez vous.

### 4/ Point de rendez-vous : Avez-vous convenu d'un point de rendez-vous avec votre famille si vous ne pouvez pas rentrer chez vous?

Convenez d'au moins deux points de rendez-vous possibles: un près de chez vous et un autre à l'extérieur au cas où votre domicile ne serait plus accessible.

#### Localisation des 2 points de rendez-vous

Nom et Adresse

-----  
-----

**Conseils pratiques** : Choisissez des lieux facilement accessibles pour toute votre famille.

### 5/ Personnes dépendantes : Qui, dans votre voisinage, pourrait avoir besoin de votre aide en cas d'urgence?

Parlez si possible préalablement avec les personnes dépendantes dans votre voisinage (personnes âgées, malades, handicapées, etc.) de leurs besoins en cas d'urgence.

#### Notes

-----  
-----  
-----

**Conseils pratiques** : Hébergez ces personnes chez vous, si possible, et aidez-les en cas d'évacuation.